

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des finances

sur le rapport-préavis No 2018/41 :

« Entretien constructif de la voirie et des ouvrages, adaptation des espaces publics, renouvellement du marquage routier et des installations de régulation du trafic ;
Renouvellement et extension de distribution d'eau potable et d'évacuation des eaux ;
Renouvellement et extension des réseaux des Services industriels ;
Entretien constructif de surfaces extérieures d'établissements scolaires
Entretien de surfaces privées communales »

Introduction

Le préavis faisant l'objet du présent rapport porte sur un crédit d'investissements du patrimoine administratif de CHF 32.12 millions. Ce montant s'établit très précisément dans la moyenne des montants demandés ces cinq dernières années.

L'obtention de crédits-cadres sous une forme groupée vise à faciliter la coordination entre direction, tout en fournissant au Conseil communal et au public une vision globale sur les dépenses à consentir pour l'entretien et l'extension normaux des infrastructures de base de la Ville. On relèvera également que, pour les projets nécessitant l'implication de plusieurs services, cette manière de faire permet également d'optimiser les coûts, de réduire la durée et d'améliorer la gestion des chantiers, notamment.

Commentaires

L'entretien continu des réseaux est l'une des conditions de nécessité de la fourniture de services publics de qualité aux bénéficiaires. S'agissant plus particulièrement des services dont les prestations sont commercialisées, les investissements continus dans les réseaux sont aussi l'une des contre-parties du prix payé par les consommateurs. Pour les travaux portant sur les infrastructures destinées à l'usage public, les dépenses prévues visent à assurer qu'elles continuent à répondre aux besoins de la population qui les utilisent. De façon générale, il s'agit avec ce crédit-cadre d'entretenir différents éléments d'un patrimoine, fruit lui-même d'investissements passés, pour en maintenir la solidité, le confort d'utilisation et la valeur.

Il faut saluer au passage la capacité qu'a et que conserve une collectivité telle que la Ville de Lausanne de fournir à un bassin de population dépassant largement la sienne (qu'il s'agisse des usagers des services commercialisés ou des très nombreuses personnes passant à Lausanne et faisant de ce fait usage du domaine public et de ses infrastructures) des services de très grande qualité couvrant des besoins aussi fondamentaux que l'alimentation en eau, la fourniture d'énergie sous diverses formes ou la garantie de voies de circulation praticables et sûres. Une politique de maintien de la substance conséquente et ambitieuse des équipements est incontournable dans cette perspective. L'existence de procédures budgétaires, garantes de contrôle démocratique et de transparence, ne constitue du reste pas un obstacle à cette activité ni à sa qualité, comme on peut le constater année après année.

L'ensemble des investissements soumis à l'approbation du Conseil communal par le présent préavis s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de plans d'actions déjà connus et approuvés. Il s'agit en effet des « demandes de crédits relatives aux extensions ordinaires de réseaux et programmes » au sens de l'art. 30 du Règlement pour la Municipalité et de l'art. 100 du Règlement du Conseil communal.

Comparaisons

Conseil communal de Lausanne

Le tableau suivant présente une comparaison sur six années.

Services porteurs	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Ø 2013 à 2018	2019
Routes et mobilité	4'154	5'765	5'625	5'755	8'465	7'530	6'216	6'726
Eau (évacuation des eaux claires et usées)	2'190	2'215	2'100	1'950	3'730	4'160	2'724	3'801
Eau (distribution)	6'105	6'265	5'845	5'955	6'515	6'235	6'153	6'638
Gaz et chauffage à distance	14'082	13'900	14'730	13'000	9'160	11'545	12'736	10'405
Electricité	4'149	6'005	3'150	3'150	3'150	3'150	3'792	3'150
Multimédia	3'170	2'300	2'300	490	1'000	1'000	1'710	1'000
Logement et gérances	150	300	100	100	100	100	142	100
Ecoles primaires et secondaires	600	300	300	300	300	300	350	300
Total	34'600	37'050	34'150	30'700	32'420	34'020	33'823	32'120

La comparaison avec les exercices précédents démontre, globalement, une stabilité. On constate une tendance progressive à la hausse concernant les crédits portés par le service des routes et de la mobilité. En plus d'un socle incompressible de travaux d'entretien, le service doit en effet, progressivement, faire face à des mutations constatées des usages en matière de mobilité, et agir également dans le sens des évolutions souhaitées politiquement. Concernant l'évacuation des eaux, la volonté d'une gestion prospective plus poussée, exprimée depuis quelques années, justifie des montants à la hausse. A l'inverse, s'agissant par exemple du chauffage à distance, le tassement traduit un passage d'une période d'extension à une période centrée davantage sur la consolidation, de densification et d'entretien.

Le montant particulièrement élevé sollicité pour l'entretien d'ouvrages d'art dans le crédit porté par le service des routes et la mobilité s'explique par la nécessité concomitante d'assainir le passage inférieur de la route de la Feuillère, pour CHF 0.9 million, et l'intrados (partie intérieure) du Pont Sévelin pour CHF 0.5 million.

On peut encore noter que les montants demandés sont inférieurs de CHF 0.3 millions à ce qui figurait dans le plan des investissements 2018 – 2021 de septembre 2017.

Par rapport aux budgets votés, la situation du niveau de consommation des différents crédits ouverts, à la date de rédaction du préavis et y compris les éventuels crédits complémentaires accordés, est celle que présente le tableau suivant – qui tient compte de valeurs modifiées, y compris pour des exercices antérieurs à 2018, telles que présentées dans le préavis. Les cellules vides concernent des années pour lesquelles il n'y a pas eu de crédit ou que le crédit a été bouclé ; les étoiles signalent les années pour lesquelles un crédit complémentaire a été accordé.

Conseil communal de Lausanne

Service porteur	2014	2015	2016	2017	2018
Routes et mobilité	–	98%	91%	87%	41%
Eau (évacuation des eaux claires et usées)	–	99%	96%	83%	0%
Eau (distribution)	96%	98%	87%	80%	9%
Gaz	84%*	83%*	94%	93%	56%
Chauffage à distance	–	87%	–	97%*	70%
Electricité	97%*	90%	–	94%	69%
Multimédia	68%	91%	104%	92%	46%
Logement et gérances	–	95%	95%	28%	0%
Ecoles primaires et secondaires	–	–	–	93%	61%

Votes de la Commission des finances sur les conclusions du préavis

Conclusion 1

La commission se détermine favorablement par 11 voix pour et une abstention.

Conclusion 2

La commission se détermine favorablement par 11 voix pour et une abstention.

Conclusion 3

La commission se détermine favorablement par 11 voix pour et une abstention.

Conclusion 4

La commission se détermine favorablement par 11 voix pour et une abstention.

Lausanne, le 19 novembre 2018.

Le rapporteur:
Benoît Gaillard

Benoît Gaillard